

Fichier de renseignements personnels Fichier sur la gestion des plaintes

Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels(L.R.Q., chapitre A-2.1), le ministère rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

informations concernant de fichier contenant de 54 de la même loi.	es informacions personnelles telles que delinies par l'article		
1. Identification du fichier			
Nom du fichier: Fichier sur la gestion des plaintes			
Description du contenu: Dossiers relatifs aux plaintes reçues au Ministère et leur traitement (système GPL et dossiers papiers ou numériques) Date de création: 2000-01-01			
2. Catégories de renseignements contenus dans le fichier			
X Renseignements concernant l'identité	Renseignements concernant l'emploi		
Renseignements concernant la santé et/ou services Renseignements concernant l'éducation sociaux			
Autre(s):			
3. Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés			
X Application d'une loi: (spécifier):	Loi sur l'administration publique		
Application d'un règlement: (spécifier):			
Application d'un programme: (spécifier):			
X À des fins statistiques (spécifier):	0		
X Autre(s): (spécifier):	Déclaration de services aux citoyens et politique ministérielle		
4. Mode de gestion du fichier			
X Numérique			
Autre(s):(spécifier):			
Localisation dans un endroit unique:	Oui X Non		
Durée de conservation de l'information prévue Calendrier de conservation des documents:	Jusqu'au règlement du dossier + 5 ans au semi-actif, sauf les plaintes relatives à une expropriation 10 ans semi-actif		
5. Provenance de l'information versée au fichier			
X La personne concernée Un emp	loyé du ministère X Un autre organisme		
Autre(s):(spécifier):	'		
6. Catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier			
Le personnel du Ministère			
Autre(s) · (spécifier) ·			

Agent de secrétariat		Agent d'information	
Analyste de l'informatique et des p	rocédés administ	Étudiant	
Ingénieur		Préposé aux télécommunications	
Technicien en administration		Technicien en information	
8. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels			
X Accès sécurisé au fichier (physique ou logique)		X Environnement réseau sécurisé	
Journalisation des actions		Mesures spécifiques d'élimination de données	
Application d'une politique de sécurité		Mesures spécifiques concernant le matériel et le programme	
X Autre(s):	Certains employés leur corps d'emplo	ont signés un engagement de confidentialité selon si	
9. Identification de l'unité administrative détentrice du fichier			
1541208-Service de l'éthique, de l'accès à l'information et des plaintes			
10. Fonction du gestionnaire responsable du fichier et direction générale			
Directeur - SOUS-MINISTRE			

Agent de recherche et de planification socio-économ

7. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions

Formulaire complété le 2009-10-27

Agent de bureau